

Objet : bilan annuel n°4

Aux habitants de la commune

Le 27 mai 2024

Madame, Monsieur,

Comme chaque année depuis le début de notre mandat, nous venons faire le point sur l'actualité de la commune, les réalisations abouties, celles en cours et enfin les projets que nous prévoyons de mener.

*** Ce qui a été mené**

- l'enfouissement des réseaux sur la route de Baren, démarré en juillet 2022, est aujourd'hui terminé. Une réunion avec un représentant du SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne), de l'entreprise CASSAGNE qui a effectué les travaux, des riverains et du Maire s'est tenue en Mairie en Août : tout s'est déroulé selon les prévisions dans les branchements eau, électricité et téléphonie.

- avec les dernières maisons éligibles en janvier dernier, c'est tout le village qui a aujourd'hui accès à la fibre optique et peut ainsi profiter d'un débit rapide pour accéder à Internet.

- le relais de télécommunication situé chemin des Héréchous est enfin opérationnel depuis le 16 février dernier. Il a pour mission d'améliorer pour l'ensemble des opérateurs, les communications avec nos téléphones mobiles.

- deux candélabres munis de détecteurs de présence, ont été installés chemin de la Prade.

- le site internet de la commune est opérationnel. Il est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-cazaux-layrisse.fr/fr/index.html>

Son contenu est appelé à s'enrichir au fil des réactions et propositions des internautes.

- dans le cadre du pool routier, au chemin des Coustalats, la réfection d'un mur de soutènement et la mise en place de radiers en béton ont été exécutés par l'entreprise SODECIBA.

- les locataires de l'appartement de la mairie ont quitté le village. Quelques travaux de rafraîchissement ont été réalisés : nettoyage, peintures, changement de revêtement, réparations diverses... C'est dans un appartement rénové que s'est installée depuis début avril, Solange SAMARAN.

- l'église de Pont de Cazaux a retrouvé les sièges qui avaient été transférés à l'église du village du haut le temps de la pose d'un carrelage. Ce transfert a été l'occasion de nettoyer et traiter le bois des chaises et bancs.

- divers événements ont animé la vie de la commune :

- ✓ la journée citoyenne du 1^{er} juillet 2023 a réuni comme d'habitude habitants et chasseurs pour nettoyer divers lieux de la commune envahis par la végétation.

- ✓ la statue «Équilibre & Harmonie» a été inaugurée le 7 octobre 2023 par le président de la Communauté de Communes des Pyrénées Haut Garonnaises, Alain PUENTE en présence du président du festival du marbre de Saint-Béat, Thibaut BARBE, de membres de l'association «Marbre et Arts» et d'habitants du village. Un vin d'honneur a été servi sous le soleil, devant la Mairie.
- ✓ une deuxième séance de sensibilisation aux gestes qui sauvent, animée par l'infirmier Frédéric LOUIS, a eu lieu dans la salle de réunion de la Mairie le 14 octobre 2023.
- ✓ la traditionnelle cérémonie du 11 novembre a permis de rendre hommage aux soldats morts pour notre pays.
- ✓ une rencontre avec Alain CHEVALIER a eu lieu le 2 décembre 2023. Ce dernier a constitué un dossier sur l'histoire du village. Ses propos ont pu être illustrés par des photos anciennes apportés par les participants. Le dossier a été mis en ligne sur le site Internet.
- ✓ la chorale «Musique en liberté» s'est produite le 10 décembre 2023 à l'église Saint-Etienne pour des chants de Noël.
- ✓ une cérémonie de vœux suivie d'un partage de galette des rois s'est tenue en salle de réunion le 13 janvier 2024. Ce fut l'occasion pour la municipalité de faire un point sur l'actualité et de faire part de projets communaux.

* Ce qui est en cours

- les travaux sur le ligne ferroviaire Montréjeau-Luchon ont débuté : les rails et traverses ont été déposés, la végétation à proximité des voies a été coupée.

Il reste pour les prochains mois à fermer le passage à niveau de Nasse qui ne sera plus opérationnel et d'aménager celui des Marets avec un nouvel équipement. Des filets de protection contre les chutes de pierres et de blocs seront installés. La Région prévoit d'ouvrir la ligne fin 2024.

- le projet d'un nouvel appartement communal à l'ancienne école prend forme. Le permis de construire d'un T3 déposé par le cabinet d'architecte BARRAU a été refusé en raison du risque d'inondation du ruisseau des Moulettes et du non-respect du Plan de Prévention des Risques.

Après discussion avec la Direction des Territoires, un nouveau permis a été déposé et accepté ; l'appartement T2 ne comprendra que le seul aménagement du niveau supérieur, le niveau du bas n'étant pas habitable.

Le cabinet d'architecte a lancé des offres auprès des entreprises et collecté leurs propositions.

Le chantier devrait démarrer au cours du second trimestre par un enlèvement des ardoises amiantées des toits de l'ancienne mairie et du préau. Le gros œuvre devrait suivre. Il est prévu une livraison de l'appartement pour le début 2025. Nous espérons voir avant la fin de notre mandat un bâtiment de l'ancienne école rénové avec deux appartements loués.

Le financement se fera, comme nous vous l'avons précisé l'an passé, par des subventions de l'État, de la Région et du Département, par un prêt de 40 000 euros auprès du Crédit Agricole et le reste par notre trésorerie.

- le réseau d'eau potable a posé quelques problèmes, d'abord celui d'une infection bactérienne due en grande partie aux problèmes d'étanchéité de nos installations (se reporter au projet déposé avec Réseau 31). Viennent ensuite les coupures liées aux fuites de certaines canalisations dont la plupart datent de l'origine du réseau, à savoir 1957.

Le réservoir du Plan de 180 m³ a été nettoyé par 2PA ; cette entreprise interviendra pour un nettoyage et une désinfection tous les ans.

Nous espérons que les futurs travaux prévus sur le réseau résoudront une grande partie des désagréments causés.

- depuis le 1er janvier 2024, les déchets organiques ne doivent plus être jetés avec les déchets ménagers (poubelles grises) et doivent être valorisés. Pour ceux qui le souhaitent, des composteurs sont disponibles auprès de la Communauté de Communes au prix de 20 euros.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de respecter les consignes de tri : ce que nous mettons dans les containers gris part en décharge pour enfouissement sur le site de Pihourc à Lieoux ; ce que nous trions (papier, cartons, plastique, métaux, verre...) est valorisé et en grande partie recyclé.

- la municipalité n'a pas augmenté cette année le montant du forfait d'eau potable. En revanche, la fiscalité locale va bouger : d'abord l'État, pour tenir compte de l'inflation va pratiquer une augmentation de la valeur locative (autour de 5 %).

Ensuite, l'équipe municipale a décidé, à l'unanimité, de faire progresser les taux de la taxe foncière de 1 % (ils passent pour le bâti de 23,79 % à 24,03 % et pour le non bâti de 36,78 % à 37,15 %) et cela pour se rapprocher des taux moyens départementaux (pour le bâti 50,07 %, pour le non bâti 96,19 %).

La taxe d'habitation qui ne touche que les résidences secondaires passera de 0,614 % à 1,38 % (taux moyen départemental de 30,04 %).

- dans le cadre du prochain pool routier 2023-2025, sont prévus sur le chemin de la Coume quelques travaux d'élagage, de comblement et de pose de deux bandes de 50 cm de béton sur une quinzaine de mètres pour faciliter le passage d'un véhicule.

De plus, une partie du mur du cimetière du village du haut menaçant de s'effondrer sur les tombes, il est impératif de le rebâtir.

*** Ce qui est projeté**

- sur le projet lié à la source des Cruzières, la commune est en attente du montage du dossier pour enquête publique instruit par l'ARS Occitanie. On ne pourra programmer ces travaux qu'après avoir obtenu l'arrêté préfectoral. Ces travaux d'amélioration du captage, d'étanchéité des installations et de construction du périmètre de protection sont en partie subventionnés et partagés avec Réseau 31 qui gère l'adduction d'eau potable de Lège. Nous espérons que le dossier se déblocuera au cours du second semestre 2024.

- le projet portant sur la parcelle 466 située entre la Mairie et le ruisseau de la Gourgue (ou ruisseau de Gouaux) est toujours d'actualité. Des travaux de viabilisation seront nécessaires pour que chacune des 5 parcelles de 1 200 m² dispose d'une voie d'accès et d'un branchement eau, électricité et communication. Des demandes de subvention ont été faites auprès du Conseil Départemental pour couvrir une partie des frais.

Nous sommes toujours à votre disposition lors des permanences du samedi matin, à la Mairie, sur notre boîte mel, sur le site internet ou au téléphone ; l'affichage de divers documents sur le panneau communal de la Mairie permet également de rester informés.

Nous voulons rester à votre écoute et répondre, dans la mesure du possible, à vos besoins. N'hésitez pas également à nous faire part de vos remarques.

Faire en sorte que la vie reste harmonieuse dans la commune est notre souhait le plus cher.

Le Maire,
Jean-Pierre DORE